



N° 102

23 janvier 2002

Bimensuel

Dans ce numéro



ACTUEL

Frédéric Chevallay, nouveau délégué cantonal à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme.

2



TRAVAILLER

Centurio ou l'aventure de fonctionnaires de l'Est en terre vaudoise

7



EMPLOI

20 postes vacants

8



TRAVAILLER

Adaptation au coût de la vie, impôt à la source, assurances, allocations: tout savoir sur le salaire cru 2002.

12



ACTUEL

Francine Jeanprêtre, nouvelle présidente du Conseil d'Etat

13



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

L'hiver dans les bibliothèques: des navajos au Sherlock Holmes vaudois

16

24 janvier 1798: naissance du drapeau vaudois



MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE/S.PITET

Célébration du centenaire de l'Indépendance vaudoise, le 24 janvier 1898, ponctuée par un discours du président du Grand Conseil, M. Carrard. Une copie du drapeau révolutionnaire vaudois flotte au n° 21 de la place de la Palud (partiellement replié).

Tout de vert vêtu, telle était la robe du premier drapeau vaudois qui fut créé à l'occasion de l'Indépendance, le 24 janvier 1798. Sa double devise, «Liberté, Egalité» et «R é p u b l i q u e l é m a n i q u e» (que l'on peut voir sur l'écusson surmontant l'orateur, au centre de la photo) est explicite des circonstances dans lesquelles le canton de Vaud se libéra de la domination bernoise. Episode que retrace le dernier ouvrage de Suzanne Derieux, *La Tourmente* (3) et dont La Gazette se fait l'écho en page 10. Si le premier drapeau n'a pas survécu à la fureur révolutionnaire, il se devine dans les armoiries actuelles qui ont conservé le vert et l'idée d'inscrire la devise sur le blason, ce qui constitue un fait unique en Suisse et rare ailleurs.

Pages 10 et 11



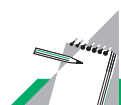
DOSSIER

Structure institutionnalisée face au mobbing

Face aux situations de harcèlement psychologique ou sexuel dans le cadre du travail, le Conseil d'Etat a pris des mesures en 1999. Le Groupe IMPACT qu'il avait créé dans le cadre d'un projet de

réallocation pour répondre aux demandes et aux plaintes dans ce domaine a été pérennisé suite à deux évaluations qui ont largement montré son utilité.

Pages 4 à 7



A vendre: 4 jantes tôle 5,5 J 13» ET 46 pour Opel Corsa, 10 francs/pièce. 4 jantes alu 5,5 J 14» Speedline SL 201 pour Peugeot 205, 20 francs/pièce. Tél. 021/801 94 78 ou 021/692 37 06.

A vendre: BMW 325 ix (4x4) break 146'000 km. Toutes options (cuir, ordinateur de bord, tempomat, climatisation) pneus été et hiver. Tous les services faits chez BMW, état impeccable. Prix Frs 9'700.- (à discuter). Tél.: 079/433 20 82 dès le 4 février 2002.

A vendre: Peugeot Break 405 turbo diesel, 1.9 litre, 130'000 Km, non expertisée, 1ère mise en circulation 1994. Prix à discuter, tél.: 022/361 68 78.

Déménagement: vous cherchez à vous débarrasser de vos cartons de déménagement? Je les récupère volontiers jusqu'à la mi-avril. Merci d'avance! Tél.: 021/ 316.44.70 ou 50.

Vacances: j'organise, sans buts lucratifs, une croisière à bord d'un voilier au départ de St-Malo pour les îles anglo-normandes du 29 juin au 6 juillet et du 3 au 10 août. Renseignements au 0787104977 et www.mypage.bluewin.ch/ccms/.

Vacances: à Zermatt, appartement mansardé, 1 pièce+cuisine+balcon/plein sud, face au Cervin, à 500 mètres. gare et métro, à 2 min. du bus, pour 2 - 4 personnes. 90 à 130 francs/jour selon saison. Tél.: 079/412 83 18.

Vacances: sur la Costa del Sol (Espagne), appartement pour 2 à 4 personnes dans magnifique résidence-apparthôtel, à 500 m. de la mer, avec piscines, golf, activités, sports et détente. Accueil chaleureux, prix avantageux. Tél.: 021/808 67 37.

Jobsharing: enseignante au CYP 1 à Pully recherche collègue pour duo pédagogique à 50% dès la rentrée scolaire 2002-2003. Contacter Mme Ursula Cottier, au 021/944 91 12 (tél.+fax) ou au 079/356 53 07.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Désignation d'un délégué cantonal à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme

L'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme représentent un enjeu politique et social important pour les années à venir, dans un contexte caractérisé par la problématique de l'asile, celle des sans papiers, l'immigration économique, les réflexions en cours sur la naturalisation et le développement de mouvements à tendance xénophobe.

Le Conseil d'Etat, pour appuyer sa réflexion et sa politique dans ce domaine, a désigné un délégué cantonal à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme. Cette fonction est rattachée administrativement à la Chancellerie d'Etat, en raison de sa nature stratégique (politique), de sa nature transversale au sein de l'administration et de sa visibilité tant à l'égard des ressortissants étrangers qu'auprès des autres instances susceptibles d'être concernées.

Le Gouvernement vaudois a désigné M. Frédéric Chevallay, chef du Service de la population, qui souhaite donner un nouvel élan à sa carrière. Frédéric Chevallay connaît particulièrement bien la question, tant par ses activités actuelles de chef du SPOP et de membre de la Commission fédérale des étrangers que par ses précédentes activités, en particulier dans le cadre du CICR. Il aura rang de chef de service.



JOEL CHRISTIN

La mission du délégué à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme sera, dans un premier temps, de:

- documenter les différents aspects de la problématique telle qu'elle se présente dans notre canton;
- proposer des axes stratégiques et des objectifs sur lesquels le Conseil d'Etat, sur proposition du Département des institutions et des relations extérieures, fondera sa politique en la matière ;
- proposer l'organisation nécessaire à la mise en œuvre et à la conduite de la politique gouvernementale;
- proposer missions et cahier des charges du délégué,

en tenant compte des missions des différents départements et services.

Frédéric Chevallay prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier 2002. Il pourra être amené à prendre contact avec vous prochainement, dans le cadre de ses travaux.

Pour remplacer Frédéric Chevallay à la tête du Service de la population, le Conseil d'Etat a décidé de confier la direction de ce service dès le 1^{er} janvier 2002 ad intérim à M. Henri Rothen. Ce dernier a été mandaté depuis le 1^{er} septembre pour diagnostiquer le fonctionnement du service en vue de la mise en place d'une structure adaptée à ses besoins actuels et futurs. Depuis le 1^{er} décembre 2001, il remplaçait déjà temporairement le chef du SPOP, alors absent pour raisons de santé, pour la délicate problématique de l'asile. Ce remplacement durera jusqu'à l'aboutissement de la procédure de repourvue de la fonction de chef du service. – (comm.)

Petites annonces et courrier

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous. Tout comme leur sont également ouvertes les colonnes de la rubrique «Courrier» du lecteur, qui paraît à chaque fois qu'une lettre parvient à la rédaction.

UNIL: vers une refondation dans un contexte romand

Le maintien d'une université cantonale ne peut être assuré qu'au prix de profondes réformes constate le Conseil d'Etat dans un rapport rendu public le 16 janvier. Rapport qui fera l'objet d'une large consultation de février à fin mars.

De l'avis général, l'Université de Lausanne traverse actuellement une période délicate liée, notamment, à la raréfaction des moyens financiers, à la compétition internationale ainsi qu'à son organisation interne. Afin de remédier à cette situation, le Conseil d'Etat propose dans son rapport, présenté le 16 janvier par la conseillère d'Etat Francine Jeanprêtre, 4 axes fondamentaux de réflexion et d'action qui doivent assurer le développement quantitatif et qualitatif de l'UNIL. Il s'agit de concilier l'accès accru aux études universitaires et la constitution de pôles d'excellence en Suisse occidentale, de stimuler l'interdisciplinarité, la réflexion et l'engagement personnel ainsi que la mobilité des étudiants. La volonté de favoriser une pédagogie participative et de remplacer les études uni-

versitaires dans un contexte européen, notamment par la généralisation du système des crédits, figurent également au rang des principes qui guident ce rapport dont les 4 axes sont les suivants: – La nécessité du maintien d'une université cantonale au travers de la définition d'un projet ambitieux. Cet axe rejette par conséquent l'option d'une fusion avec l'EPFL telle qu'envisagée par les autorités universitaires.

– La «refondation» de l'UNIL par une réforme interne de ses organes et de son modèle de gouvernance. Sur ce point, le rapport propose des pistes concrètes en matière de découpage institutionnel (en trois niveaux: autorités centrales, facultés, filières), de prérogatives du Rectorat et de composition du Sénat (passage de 300 à 40 ou 60 membres).

– Le développement d'une

politique de «remaniements parcellaires» à l'échelon de la Suisse occidentale afin d'instaurer un réseau de compétences comportant plusieurs pôles d'excellence. C'est dans cette perspective que s'inscrit par exemple la proposition d'une Faculté romande de médecine et des sciences de la vie.

– La mise à disposition de moyens supplémentaires s'accompagnant d'un effort accru dans le contrôle de la gestion, des coûts et de l'exploitation des infrastructures. Une fondation immobilière commune à l'UNIL et à l'EPFL est ainsi à l'étude.

Ce rapport va faire l'objet d'une large consultation dès le 31 janvier 2002 via Internet (le rapport est disponible sur www.dfj.vd.ch/accueil). La rédaction d'une nouvelle Loi sur l'Université débutera en automne. – (Com)

Listes bloquées

Ainsi, l'Assemblée constituante s'est prononcée pour un nouveau mode d'élection du Conseil d'Etat. Les électeurs ne pourraient plus composer le gouvernement en choisissant parmi les candidats proposés par les partis. Leur vote se limiterait à choisir l'une de plusieurs listes bloquées comportant obligatoirement sept noms de candidats liés entre eux par un programme gouvernemental.

C'est un véritable changement de régime qui est ainsi proposé. Dans la réalité vaudoise, ce nouveau régime peut conduire à deux scénarios possibles. Le plus vraisemblable est celui d'un affrontement gauche-droite aboutissant à l'exclusion durable de tout représentant de la gauche modérée au gouvernement. D'aucuns imaginent la constitution d'une coalition au centre, dont la colonne vertébrale serait formée par l'alliance du parti radical et du parti socialiste. Cette liste, pratiquement assurée d'emporter l'élection, reviendrait à remettre la formation du gouvernement aux seuls partis politiques. La *partitocratie*, en quelque sorte.

Les partisans de ce nouveau régime sont, pour la plupart, conscients des dangers qu'il recèle. Mais le désir d'un changement institutionnel l'emporte, chez eux, sur toute autre considération. Et ce désir se nourrit de deux idées reçues. La première est que le Canton va si mal qu'à peu près n'importe quel changement ne peut qu'améliorer son état. La seconde est que le système collégial a failli, non parce que les responsables en place ne se sont pas montrés à la hauteur, mais parce qu'il n'est plus adapté à notre époque.

Ces idées reçues méritent examen, avant que l'Assemblée constituante ne confirme définitivement son choix en troisième lecture. Il faudra d'abord se demander si l'ambiance morose qui règne dans le monde politique depuis dix ans de déficits non maîtrisés signifie vraiment que l'Etat ne fonctionne pas. Et considérer objectivement le bilan des réalisations des deux dernières législatures, de même que la continuité et la qualité du service public. On verra que le catastrophisme ambiant tient un peu de la mauvaise humeur d'enfants gâtés. Il faudra ensuite imaginer les conséquences possibles d'un raisonnement qui exonère les membres du gouvernement de leurs responsabilités personnelles en incriminant les structures. Peut-on responsabiliser une structure?

Laurent Rebeaud

Vision du Réel invite les écoliers

Visions du Réel, Festival international de cinéma de Nyon, propose aux jeunes des écoles secondaires et supérieures des séances spéciales qui se déroulent en matinée. Ces projections exceptionnelles offrent au regard le monde dans toute sa diversité. Les élèves vont à la découverte d'images authentiques et inédites, réalisées par des auteurs indépendants. La réalité dépasse la fiction, des films spectaculaires font l'objet d'une sélection attentive. Chaque projection est

introduite par un responsable du Festival, puis suivie d'un débat en présence du ou des réalisateurs. Animation soignée, qui stimule la réflexion et les regards. Les projections ont lieu à la salle communale, place Pertemps, du 23 au 26 avril 2002, à 8h30 et 10h00. Inscription et renseignements: Tél: 022/61.60.60



Responsable: Cendrine Pouzet
docnyon@visionsdureel.ch
 Visions du réel
 18, rue Juste Olivier, Postfach 593, 1260 Nyon, Suisse



Approches différenciées

Déléguée cantonale à l'égalité et responsable du Groupe IMPACT, Nicole Golay est confrontée à des activités très variées qui peuvent éventuellement paraître contradictoires.

Comment s'explique le rattachement du groupe IMPACT au Bureau de l'égalité?

La loi fédérale sur l'égalité de 1996 stipule que l'employeur doit garantir une protection contre le harcèlement sexuel. Le Bureau de l'égalité a été créé avec la compétence pour intervenir dans ces cas. Mais le Bureau de l'égalité s'est rapidement trouvé confronté à des demandes relevant du harcèlement psychologique pour lequel nous n'étions pas compétents. Une structure et une réglementation propres s'imposaient donc. Pour les plaignants qui s'adressent au groupe, nous ne constatons pas de confusion.

Les deux axes principaux de travail du Groupe IMPACT, investigation et médiation, ne sont-ils pas contradictoires? Ne devrait-il pas y avoir deux structures distinctes pour ces deux types d'approches?

C'est une question qu'on s'est posée. On s'est rendu compte que les deux approches, très différentes, se renforçaient l'une l'autre. Que nous puissions utiliser l'une ou l'autre nous permet dans un premier temps de mieux conseiller les personnes qui s'adressent à nous. De plus, si une médiation a lieu, elle a beaucoup plus de poids quand les parties savent que nous sommes aussi habilités à mener des investigations avec des moyens étendus comme la convocation de témoins ou l'accès aux dossiers des personnes.



JOËL CHRISTIN

Le Groupe IMPACT poursuivra son action

Créé en 1999 pour traiter les cas de harcèlement psychologique et sexuel dans l'administration cantonale vaudoise, le Groupe IMPACT a été pérennisé par le Conseil d'Etat. Les procédures de son fonctionnement seront clarifiées.

Près de 1000 entretiens réalisés!

Depuis 2 ans et demi qu'il existe, le groupe IMPACT (Intervention et médiation pour l'amélioration des conditions de travail) n'a pas chômé. Formé au départ de 7 membres à 20%, le groupe a dû étoffer ses postes pour arriver à 4 ETP (équivalent temps-plein) occupés actuellement par 6 personnes. Les entretiens se sont soldés par l'ouverture de 248 dossiers, soit autant de plaintes, orales ou écrites, sur lesquelles le groupe est entré en matière. Cela fait 1 collaborateur sur 100 au sein de l'administration cantonale et autant de situations conflictuelles qui entravent les bonnes conditions de travail.

Ce chiffre ne peut que conforter le Conseil d'Etat dans sa récente décision de pérenniser le Groupe IMPACT. Même si ce chiffre reste bien inférieur à ce que l'on pouvait craindre suite à l'enquête menée dès 1997 par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS). Plus de 9000 collaborateurs de l'administration cantonale y avaient répondu. S'ils s'estimaient globalement

satisfaits de leurs conditions de travail, les collaborateurs avaient aussi quelques plaintes à formuler. Un tiers de l'effectif déclarait notamment souffrir du stress et de la surcharge de travail. Pis, la même proportion d'employés estimait avoir déjà subi un harcèlement psychologique durable manifesté par des critiques ou des dénigrements injustifiés de la part de collègues ou de supérieurs.

En juin 1999, moins de 2 mois après la publication des résultats de cette enquête, naissait le groupe IMPACT. «Cela devenait nécessaire», explique Nicole Golay, déléguée cantonale à l'égalité et responsable du Groupe IMPACT. «Le Bureau de l'égalité, mis sur pied en 1991, a la compétence, depuis 1996, d'intervenir en matière de harcèlement sexuel. Mais nous recevions beaucoup de plaintes qui avaient trait au harcèlement psychologique. Si nous avons travaillé un temps sans filet, la situation ne pouvait durer. Il nous fallait une base légale.» Cette base légale a pris la forme, le 23 juin, d'un arrêté du Conseil d'Etat qui définit ce qu'il faut entendre par harcèlement (voir encadré ci-contre) et les mesures à prendre. Le Groupe



Le Groupe IMPACT dépend désormais du Département dirigé par Jacqueline Maurer.

IMPACT naissait par la même occasion. Projet de réallocation dépendant du volet «politique sociale du personnel» au départ, il est désormais rattaché au Bureau de l'égalité qui dépend du Département de l'économie.

Structure mal connue

A la base du choix du Gouvernement d'institutionnaliser le Groupe IMPACT se trouvent deux évaluations menées récemment. Une, interne, s'est attachée principalement à l'ancrage légal de la structure et à l'amélioration de la définition des règles de procédures. L'autre, menée par l'Institut universitaire romand de santé au travail a largement étudié le fonc-

vous êtes protégé-e contre le harcèlement au travail

Groupe IMPACT
Le harcèlement au travail
Le harcèlement au travail
→ 321/16 51 01

Une plaquette d'information sur le harcèlement et l'offre du Groupe IMPACT est diffusée depuis 1999, mais l'enquête menée récemment montre que l'existence de cette structure et ses buts restent relativement mal connus des collaborateurs de l'administration cantonale.

tionnement du groupe (voir page suivante) et la satisfaction des utilisateurs et des partenaires.

Premier constat: le Groupe IMPACT semble plutôt mal connu des collaborateurs de l'administration. Moins de la moitié des personnes interrogées au hasard connaissent l'existence de cette structure. Et encore! Parmi elles, un tiers répond «j'en ai entendu parler» ou «ça me dit quelque chose», sans pouvoir préciser la nature du travail de ce Groupe.

Parmi les personnes qui ont eu un contact avec le Groupe IMPACT, l'utilité et la vocation de cette structure est largement reconnue, que ce soit par les personnes plaignantes ou mises en

cause, et par les témoins qui ont été entendus dans le cadre d'une investigation. Le tableau s'assombrit un peu par contre quand il s'agit d'évaluer la satisfaction de ces mêmes personnes suite aux interventions du Groupe IMPACT les concernant. Pour les plaignants, les attentes, nombreuses et éventuellement diffuses, sont parfois déçues. L'accueil et l'écoute des intervenants sont jugées bons, mais la solution aux problèmes posés n'est jamais facile. Si une mise en présence des parties a lieu dans le cadre d'une médiation, ou si une investigation est menée, les conséquences sont souvent lourdes à porter même si la situation globale s'améliore.

Le Groupe IMPACT ne peut pas jouer le rôle d'un psychologue et encore moins celui d'un avocat de la défense. De plus, il ne peut livrer de décision à caractère exécutoire qui s'accompagnerait d'éventuelles réparations. Du côté des personnes mises en cause, la satisfaction reste également mitigée. L'impression d'être présentes au titre d'accusées ressort parfois, comme le manque d'accès au dossier ou le manque de clarté de la procédure.

L'arrêté du 23 juin 1999 sera adapté en y incluant des améliorations tenant compte de ces remarques, dans l'attente d'un règlement à inclure dans la nouvelle loi sur le personnel. – JC

Harcèlement?

Dans une situation de travail tendue, face à des urgences stressantes, les conflits naissent facilement. Les propos tenus par un collègue ou un supérieur peuvent alors être ressentis comme blessants. Mais faire la part entre ce qui relève du harcèlement et les dérapages mal contrôlés ne va pas de soi. C'est une des tâches essentielles des intervenants du Groupe IMPACT de reconnaître ce qui relève du harcèlement tel que défini dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 juin 1999.

Pour ce qui est du harcèlement psychologique, il s'agit d'un «enchaînement de propos ou d'agissement hostiles qui altèrent le climat de travail et se traduisent, notamment, par des comportements, des paroles, des actes, des gestes, des écrits unilatéraux, répétés fréquemment pendant une certaine période, et par lesquels une ou plusieurs personnes cherchent à nuire ou portent atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité psychique ou physique d'une personne ou mettent en péril son emploi».

Quant au harcèlement sexuel, il recouvre «tout comportement importun de caractère sexuel, ou tout autre comportement fondé sur l'appartenance sexuelle, qui porte atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail, en particulier le fait de tenir des propos embarrassants par leur caractère sexiste ou grossier, d'exhiber du matériel érotique ou pornographique, d'imposer des contacts physiques non souhaités, de proférer des menaces, de promettre des avantages, d'imposer des contraintes ou d'exercer des pressions de toute nature sur une personne en vue d'obtenir d'elle des faveurs de nature sexuelle».

Ces définitions demeureront même si la base légale que constitue l'arrêté sera adaptée suite à la pérennisation du Groupe IMPACT. Des modifications sont prévues dans le projet de règlement qui entrera en vigueur si la loi sur le personnel passe l'épreuve de la votation populaire. Ces modifications donneront des droits clairs aux parties lors des investigations menées par IMPACT, notamment celui de l'accès au dossier en cours d'enquête. Elles revaloriseront par ailleurs l'écoute et les possibilités de médiation offertes par le Groupe IMPACT. Une amélioration préventive devant les situations de travail pénibles qui peuvent se détériorer et donner lieu à du harcèlement. – JC



Améliorations programmées

Ancien projet de réallocation désormais pérennisé, le groupe IMPACT dépendait du volet «politique sociale du personnel» sous la responsabilité de Philippe Biéler. C'est d'ailleurs le Conseiller d'Etat qui a commandé l'enquête menée par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST). Interview.

L'existence et le but du Groupe IMPACT ne sont pas remis en cause par les utilisateurs. Mais ceux-ci apparaissent souvent déçus du traitement de leur cas et se plaignent parfois d'une situation péjorée. Le Groupe IMPACT est-il un mal nécessaire?

Il y a des personnes insatisfaites. Dans ce type de situation, ça peut se comprendre! Mais il faut voir que la majorité des cas (90%) aboutissent à une médiation



par laquelle les parties trouvent une porte de sortie. En cela, le Groupe IMPACT a montré son utilité. Si c'est un mal? Pas le Groupe lui-même, mais l'existence du mobbing qui le rend utile, oui.

Il est prévu d'améliorer la prévention et l'écoute des personnes par le Groupe IMPACT. Ne craignez-vous pas que celui-ci se retrouve à faire un travail de psychologue d'entreprise?

La prévention est une démarche générale et large qui inclut notamment l'information. Le Groupe IMPACT n'a pas pour mission de s'occuper de toutes les relations de travail. Il n'intervient que s'agissant de harcèlement. Il y a bien des aspects psychologiques dans ce cadre et le Groupe IMPACT est habilité à en tenir compte, mais uniquement dans ce cadre.

Plusieurs personnes se sont plaintes du manque de suites données aux rapports du Groupe IMPACT, qui n'ont pas de valeur exécutoire mais sont simplement remis au chef de département concerné...

C'est un des grands apports des deux évaluations menées, interne et externe, d'avoir souligné le besoin de clarification dans la procédure. Ce travail va être fait. La façon de donner suite aux rapports d'investigation du Groupe IMPACT, le rôle de chacun et les délais seront précisés.

Une démarche qui laisse des choix et aussi, parfois, des déceptions

«Une victime de mobbing demande vainement réparation depuis plus de trois ans!» «Cauchemar d'un chercheur brisé!» Quand de tels titres paraissent dans la presse, les affaires qu'elles concernent sont en général bien trop envenimées pour que le Groupe IMPACT puisse agir efficacement. La subtilité du travail des intervenants d'IMPACT consiste notamment à éviter d'en arriver là, en intervenant en amont. Mais ce travail s'effectue comme sur un fil. Et les cas nécessitant une enquête de la part du Groupe IMPACT ont toujours, par le bruit qu'ils occasionnent, des effets secondaires qui touchent toutes les parties concernées de près ou de loin.

«Heureusement, les cas où nous devons entreprendre une investigation sont une infime minorité», précise Nicole Golay. Les 23 enquêtes menées ne représentent en effet qu'un petit 10% des dossiers ouverts par le groupe depuis sa création. La moitié environ de ces enquêtes ont conclu à des situations de mobbing. Dans le domaine de l'investigation, le travail du Groupe IMPACT s'arrête à cette conclusion et à la remise d'un rapport au chef du département concerné. Les éventuelles suites à donner, réparations, mutations ou autres mesures ne sont plus de son ressort. Mais la grande majorité des dossiers ouverts (90%) ne débouchent pas sur des investigations. L'investi-

gation – qui s'apparente à une instruction – se double d'une autre voie moins lourde constituée par la médiation. Celle-ci présente l'avantage de rester beaucoup plus confidentielle. C'est dans ce domaine que s'articule la plus grande partie du travail d'IMPACT.

La personne qui s'estime harcelée et s'adresse au Groupe IMPACT reçoit, si la situation qu'elle décrit semble être de la compétence du Groupe, une proposition d'entretien. Deux intervenants d'IMPACT participent à cet entretien. En restant toujours attentifs à ne pas sortir du domaine de leurs strictes compétences, ils peuvent proposer une prise de contact avec la personne mise en cause par le plaignant. Celui-ci

garde toujours le choix de continuer. Parfois le simple fait d'avoir pu décrire sa situation à des personnes neutres lui suffit pour s'apaiser et trouver un moyen de prendre sa situation en main. Les éventuelles médiations mises sur pied en accord avec les deux parties leur garantissent une stricte neutralité. Même les temps de parole de chacun sont répartis de façon à garantir une équité de traitement. Un protocole d'accord conclut la médiation si elle aboutit. Ce processus un peu formel ne peut bien sûr pas avoir la prétention de résoudre tous les problèmes des personnes concernées dans un conflit de travail ou dans une affaire de mobbing. – JC



Le groupe IMPACT au complet. Derrière: Jacqueline Corbaz (secrétaire), Andreas Perret, Francine Viret Bernal, Nicole Golay (responsable). Assis devant: Véronique Pedrazzini et Marc Rosset.

Découvrir les administrations européennes grâce au programme Centurio

L'administration vaudoise vient d'accueillir pour la cinquième année consécutive des fonctionnaires venus de pays de l'Est dans le cadre du programme d'échange européen Centurio. Quatre semaines pour comprendre comment ça marche sous la houlette du Service des affaires extérieures et de son délégué, Laurent Wehrli

Il y avait 72 candidats à vouloir aller voir ailleurs comment on travaille dans l'une ou l'autre des administrations occidentales réparties au sein des quelque 300 régions membres de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). 72 fonctionnaires originaires essentiellement de Roumanie, de Pologne, de Croatie et de Hongrie, qui à l'automne 2001 se sont éparpillés aux quatre coins du vieux continent. Parmi eux Consuela Avram et Iulius Iuga-Brad, de Roumanie et Agnieszka Kozanecka, de Pologne, qui ont passé quatre semaines à découvrir les méandres de l'administration vaudoise en novembre de l'année passée.

Réseau européen de compétences

«Le but, pour l'instant, du programme Centurio est de favoriser l'accueil de fonctionnaires de pays de l'Est dans des administrations de l'Europe occidentale. Grâce à un séjour qui peut varier de deux à quatre semaines, ils acquièrent des connaissances et des expériences qui pourront ensuite se révéler utiles dans leur travail quotidien» explique Laurent Wehrli, délégué aux affaires européennes. Par la suite, Centurio devrait évoluer vers un réseau d'échange européen de spécialistes appelés à travailler sur des projets précis. Laurent Wehrli organise depuis cinq ans la prise en charge des stagiaires étrangers et leur concocte un programme sur mesure, en fonctions de leurs intérêts professionnels. Pour ce faire, il doit pouvoir compter sur la disponibilité des chefs de services et de leurs collaborateurs, chargés de recevoir les stagiaires et de prendre le temps de leur expliquer le déroulement de leur travail. «Je peux également compter sur certaines communes qui préparent des programmes variés destinés à mieux faire comprendre la vie politique d'un village vaudois par exemple. Tandis que l'Office du Tourisme vaudois prend en charge l'animation culturelle du séjour» se félicite Laurent Wehrli. Le canton de Vaud offre outre l'accueil, le logement et un peu d'argent de poche; les pays d'origine assumant quant à eux le voyage et le salaire. – AG



Iulius Iuga-Brad, Consuela Avram et Agnieszka Kozanecka, les trois fonctionnaires venus de Roumanie et de Pologne s'initient au fonctionnement de l'administration vaudoise lors d'un séjour de trois semaines organisé par Laurent Wehrli (au centre), délégué aux affaires européennes.

Chômage, personnes âgées,... impressions

Si l'opulence de la Suisse les a bien sûr frappés, Agnieszka, Consuela et Iulius se montrent plus circonspects sur d'autres manières de faire vaudoises ou helvétiques dont notamment la prise en charge du troisième âge. «La première semaine de notre séjour, Consuela et moi avons été très surprises de voir autant de personnes âgées dans la rue, dans les transports publics ou dans les magasins. Chez nous, il y a plein de jeunes et d'enfants», remarque Agnieszka qui se dit par ailleurs très attristée par le fait que nombre de ces mêmes personnes âgées passent souvent les dernières années de leur vie dans un établissement médico-social alors que «ma grand-mère habite avec nous et je l'adore. Je ne pourrais pas imaginer qu'elle vive loin de nous». Lors d'une journée passée en compagnie d'une orientatrice scolaire, Agnieszka découvre, stupéfaite, des jeunes qui disent ne pas savoir quoi faire plus tard et quelles

études entreprendre après l'école obligatoire. «Je ne pensais pas que des jeunes Suisses qui vivent dans un pays si riche en opportunités et en moyens puissent se montrer aussi indécis face à leur avenir, comme les jeunes de chez nous». Indécision qui s'explique d'autant moins à ses yeux au vu des situations économiques respectives de la Suisse et de la Pologne: le taux de chômage suisse semble d'ailleurs ridiculement bas à nos trois visiteurs surtout si on le compare avec les 16% de la Pologne ou les 22% de Szczecin, ville de 500'000 habitants dans laquelle vit et travaille Agnieszka. Et Consuela de conclure en expliquant avoir été très impressionnée par le système politique suisse qui, s'il laisse une large autonomie aux communes comme aux cantons, lui semble aussi provoquer une superposition des compétences.

AG

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DFIN Département des finances

Adjoint-e B (Responsable administratif/ive et commercial-e) pour le Centre cantonal des télécommunications 100%

Mission: prendre en charge la partie administrative de l'activité du CCT. Mettre en place les outils marketing nécessaires à la promotion des prestations du CCT. Définir les prestations offertes par le CCT et établir leur pricing. Assurer un suivi des clients du CCT. Assurer la facturation des prestations fournies par le CCT. Contrôler et viser les factures reçues. Assurer la coordination avec les fournisseurs du CCT. Conseiller le chef du CCT lors de choix stratégiques (cl. 27-30).

Profil: titre universitaire, avec pratique de 8 ans environ dès son obtention. Assume des responsabilités importantes.

Renseignements: M. Michel Tendon, 021/316.26.20.

Adresse: réf. 3231, Centre cantonal des télécommunications, M. André Bourget, Av. Recordon 1 – 1014 Lausanne.

Juriste ou Secrétaire juriste (Juriste fiscaliste) pour la Division juridique et législative de l'Administration cantonale des impôts 50%

Mission: au sein d'une section d'une douzaine de collaborateurs et collaboratrices, assurer la gestion de litiges relatifs à la taxation et à la perception de l'impôt. Défendre la position de l'Administration cantonale des impôts devant les Tribunaux, participer aux travaux législatifs en cours et donner des avis juridiques sur des sujets variés, tant sur le plan externe qu'interne.

Profil: juriste: licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans environ dès l'obtention de la licence. Secrétaire juriste: licence en droit. Un doctorat, un brevet d'avocat ou une patente de notaire représentent un avantage. Quelques années d'expérience dans le domaine de la fiscalité des personnes morales et/ou physiques, bonnes connaissances d'allemand. Personnalité organisée et flexible, passionnée par son activité. Professionnalisme, entregent, précision et efficacité, réel sens de la qualité de service. Aisance avec les outils informatiques courants, aptitudes rédactionnelles.

Renseignements: M. Pierre Curchod, 021/316.20.73.

Adresse: réf. 3232, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 – 1018 Lausanne.

Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A (Taxateur/trice fiscal-e) auprès de l'Office d'impôt du district de Morges 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques (salariés et indépendants) et effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Assurer les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres) ; ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Employé-e de commerce, comptable, agent-e fiduciaire ou équivalent, vous avez quelques années d'expérience dans le domaine fiscal et/ou comptable. Organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous avez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité du service.

Renseignements: M. Jean-François Pingoud, 021/803.93.48.

Adresse: réf. 3233, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8 – 1018 Lausanne.

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Assistant-e social-e A ou B au Centre social cantonal 90%

Mission: octroi d'aide financière et suivi social des personnes sans domicile fixe et des Suisses rapatriés.

Profil: assistant-e social-e A: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Assistant-e social-e B: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Des connaissances en matière d'addiction, ainsi que de langues étrangères sont fortement souhaitées.

Renseignements: M. Pierre-Yves Jammet, 021/316.52.01.

Adresse: réf. 3217, Service de prévoyance et d'aide sociales, Mme Mary Claude Pittet, Casernes 2, BAP – 1014 Lausanne.

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Adjoint-e B ou C du Secrétaire général (Juriste départemental-e) 100%

Mission: l'activité touche à la gestion des dossiers juridiques du département, soit dossiers législatifs, dossiers de recours et avis de droit.

Profil: adjoint-e B: titre universitaire et pratique de 8 ans environ dès son obtention. Assume des responsabilités importantes. Adjoint-e C: titre universitaire et pratique de 3 ans environ dès son obtention. Licence en droit ou thèse de licence. Expérience en droit constitutionnel, public et administratif. Pratique de la rédaction de textes législatifs, publics et administratifs. Maîtrise de l'allemand.

Renseignements: Mme Barbara Sibilla, 021/316.30.54.

Adresse: réf. 3215, Secrétariat général du DFJ, M. Fabien Loi Zedda, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

Collaborateur/trice technique A ou B (Graphiste multimédia), Université de Lausanne 100%

Mission: chargé-e des activités de création, de déclinaison et de formation à l'utilisation des lignes graphiques de l'UNIL pour les publications papier et les réalisations multimédias de l'UNIL. Mise en page des publications (brochures, guides, papier à lettre, diplômes, rapports, affiches, couvertures): typographie, design global, reprise de textes, retouche éditoriale, mise en page des photos, déclinaison des logos, pictogrammes. Habillage graphique et packaging pour les gadgets et produits dérivés de l'UNIL (sacs, tee-shirt, stylos). Habillage graphique pour les manifestations publiques de l'UNIL (stands, signalisation). Suivi de production et d'impression des réalisations du CAV (flashage, impression offset et Laser). Design graphique pour les sites Web de l'UNIL (habillages, styles, animations, boutons). Gestion des bases de données graphiques en ligne (photothèque et vidéothèque Unimage sur le Web, BD des auditoires). Habillage graphique pour les réalisations multimédias du CAV (décor, animations, menus interactifs). Assistance et conseil aux utilisateurs dans les principaux domaines de la création graphique (transferts de logos, transferts de fichiers graphiques, gabarit et styles de mise en page).

Profil: collaborateur technique A: diplôme de l'école cantonale d'art de Lausanne (ECAL). Pratique de 2 ans environ ou CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. Pratique de 12 ans environ ou de 3 ans dès la maîtrise fédérale. Collaborateur technique B: diplôme de l'école cantonale d'art de Lausanne (ECAL), CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. Pratique de 10 ans environ ou maîtrise fédérale. Expérience du graphisme écrit (dessin/illustration). Connaissance du langage HTML, des logiciels Dreamweaver, XPress, Indesign, Photoshop, Framemaker, de logiciels de PAO et de logiciels d'animation (Aftereffects, Flash).

Renseignements: M. Jérôme Grosse, 021/692.22.71.

Adresse: réf. 3234, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne.

Employé-e d'exploitation (aide-concierge) pour l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD), Yverdon-les-Bains 100%

Mission: entretien des surfaces intérieures et extérieures (cl. 4-6).

Profil: âge minimal 20 ans. Suisse ou permis C, permis de conduire. Autonomie, goût pour le travail en petite équipe. Horaires réguliers.

Renseignements: M. Jean-François Roulet, 024/423.21.70.

Adresse: réf. 3216, Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud, M. Marc Pedroli, Rte de Cheseaux 1 – 1400 Yverdon-les-Bains.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Surveillante A pour la Prison de la Tuilière, Lonay 80%

Mission: au sein d'une petite équipe dynamique et soudée, surveillance de diverses activités, par exemple: travail, sport, promenades, etc. Ouverture et fermeture des cellules. Participation à certaines activités (sport, animations, etc.). Contacts humains avec les détenu-e-s. Horaires irréguliers + nuit. (cl.12-14).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique de 3 ans environ.

Renseignements: M. Jacques-Eric Richard, 021/804.59.00.

Adresse: réf. 3225, M. Jacques-Eric Richard, Prison de la Tuilière, Case postale 80 – 1027 Lonay.

(2 postes) Employé-e de bibliothèque ou employé-e de bibliothèque qualifié-e pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, site de Dornig 50%

Mission: travail en équipe dans un environnement informatisé: délivrer aux usagers les ouvrages demandés en prêt, procéder aux prolongations et aux réservations, enregistrer les retours. Rechercher les documents en magasins. Préparer, reclasser les ouvrages en retour de prêt.

Profil: employé de bibliothèque: pratique de 8 ans environ. Employé de bibliothèque qualifié: CFC (requérant au moins 3 ans d'apprentissage) jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. Maîtrise des outils bureautiques, intérêt pour les livres et autres supports d'information. Esprit d'initiative, motivé, méthodique. Aisance et tact dans les relations avec le public, bonne résistance au stress, ponctualité, dynamisme. Aptitude à travailler de manière autonome aussi bien qu'à collaborer au sein d'une petite équipe.

Renseignements: M. Christian Pittet, 021/692.47.80.

Adresse: réf. 3228 et 3230, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman- 1015 Lausanne.

Délai d'envoi des candidatures: 31.01.02.

DINF

Département des infrastructures

Secrétaire général-e 100%

Mission: assurer de manière prospective la direction du secrétariat général et de son état-major. Planifier, gérer, animer et coordonner les activités d'un état-major pluridisciplinaire tout en s'assurant de l'application et du respect des règles et dispositions légales. Veiller à créer et maintenir des relations de qualité avec tout interlocuteur du service. Assurer la planification générale des activités du département et veiller au suivi des décisions (hors-classe).

Profil: dirige un service de l'administration cantonale vaudoise. La définition de chacun des postes de chef de service est fonction de la nature du service.

Renseignements: M. Jean-Luc Perret, 021/316 70 03 ou M. Dominique Hayoz, 021/316 19 31.

Adresse: réf. 3224, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Frédéric Daler, Caroline 4 – 1014 Lausanne.

Délai d'envoi des candidatures: 31.01.02.

Chef-fe du Service des améliorations foncières 100%

Mission: assurer la direction du service des améliorations foncières dans l'accomplissement de ses missions, de ses objectifs stratégiques et de ses projets. Conduire les collaborateurs et collaboratrices vers des objectifs opérationnels. Gérer les ressources humaines, financières, matérielles et techniques selon les règles établies, la communication et le développement des relations internes et externes. Contrôler les résultats individuels et organisationnels du service (hors-classe).

Profil: dirige un service de l'administration cantonale vaudoise. La définition de chacun des postes de chef de service est fonction de la nature du service.

Renseignements: M. Bernard Perret, 021/316.64.40.

Adresse: réf. 3218, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Frédéric Daler, Caroline 4 – 1014 Lausanne.

Délai d'envoi des candidatures: 31.01.02.

Cantonier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 1^{er} arrondissement, Nyon 100%

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales selon les saisons. Assurer le service hivernal (horaires irréguliers). Entretenir les chaussées et leurs annexes. Surveillance du domaine public (cl.8-10).

Profil: âge minimal 20 ans. Apte à travailler à l'extérieur (seul-e ou en équipe). Excellente santé, bon sens des responsabilités et bon esprit d'initiative. Expérience d'une activité en plein air (bâtiment, génie civil, agriculture ou foresterie). Domicile imposé: Apples, Ballens.

Renseignements: M. René Isoz, 022/361.38.32.

Adresse: réf. 3229, M. René Isoz, Service des routes, Voyer du 1^{er} arrondissement, Route des Tattes d'Oies, Case postale 2658 – 1260 Nyon.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Premier greffier-substitut (H/F) au Greffe du Tribunal cantonal pour une durée déterminée (reconduction possible jusqu'à fin 2003) 100%

Mission: assister le greffier, chef d'office, dans la direction du greffe, le remplacer durant ses absences et assurer, sous son autorité, l'administration et la direction des affaires courantes du personnel administratif du greffe. Exercer également la fonction de greffier rédacteur et rédiger des décisions judiciaires sur la base de rapports, de notes, de délibérations ou d'instructions des juges (cl. 27-31).

Profil: aptitudes à gérer du personnel, sens des responsabilités et de l'organisation, connaissance des règles de fonctionnement de l'ordre judiciaire vaudois et expérience en matière de rédaction judiciaire. Date d'entrée en fonction: à convenir.

Renseignements: Mme Corinne Villars, 021/316.15.18.

Adresse: réf. 3221, Greffe du Tribunal cantonal, Mme Corinne Villars, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 – 1014 Lausanne.

Spécialiste d'opérations A, B ou C ou employé-e d'administration pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement d'Yverdon-Orbe, Yverdon les Bains 100%

Mission: contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.

Profil: Spécialiste d'opérations A: pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations B, ou Certificat fédéral de capacité d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique professionnelle de 9 ans en règle générale, dont 3 ans dans un office de poursuites et faillites. Spécialiste d'opérations B: pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations C ou Certificat fédéral de capacité d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique

professionnelle de 6 ans en règle générale, dont 2 ans dans un office de poursuites et faillites. Spécialiste d'opérations C: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent + attestation de perfectionnement + pratique professionnelle de 3 ans en règle générale dès le CFC. Employé-e d'administration: CFC d'employé de commerce. Le/la titulaire de ce poste peut être appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service. Pratique sur système informatique souhaitée. Date d'entrée en fonction: à convenir

Renseignements: M. Gilbert Laurent, 024/423.81.60.

Adresse: réf. 3235, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement d'Yverdon-Orbe, M. Gilbert Laurent, C.P. 1021, 1401 Yverdon-les-Bains.

Employé-e d'administration au Tribunal des mineurs (durée limitée au 31.12.02) **20%**

Mission: effectuer diverses tâches administratives en appui des secrétaires et des huissiers (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale.

Renseignements: Mme Elisabeth Adam, 021/316.68.09.

Adresse: réf. 3220, Tribunal des mineurs, Mme Elisabeth Adam, Ch. du Trabandan 28 – 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4
1014 Lausanne
Tél. 021/316 29 20
Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)

Projet de mobilité professionnelle? Complément et nouvelle formation? Perspective à l'Etat?
Les conseillers/ères RH du BRM ouvrent aux collaborateurs/trices
de l'Administration cantonale vaudoise la plate-forme

ATELIER ESPACE EMPLOI
tous les lundi, de 12h à 14h (atelier 12h15)
au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne



BOUQUINER

24 janvier 1798, à Yverdon: loin, très loin de l'euphorie

Les Vaudois étaient indécis. Très indécis. La plupart d'entre eux souhaitaient évidemment le départ des Bernois, mais voulaient agir dans la légalité, et si possible sans violence. Ils ont attendu d'être à peu près sûrs du soutien militaire des Français pour trouver le courage de bouter les baillis hors de leur pays. Le 24 janvier 1798, ils se sont dépêchés d'adopter la phraséologie égalitaire de la République française, et de planter partout où ils le pouvaient des arbres de la liberté, avant l'arrivée annoncée des troupes françaises, afin de pouvoir prétendre qu'ils s'étaient libérés seuls, sans intervention étrangère. Cela n'a pas empêché les soldats de Bonaparte d'occuper le Pays de Vaud quelques semaines plus tard, et de s'y conduire comme une armée d'occupation. Hors de Lausanne, la population subissait durement les réquisitions de bêtes et de nourriture, la grossièreté et la violence de la soldatesque française; les incertitudes et les privations lui paraissaient bien pires sous la République lémanique que du temps des Bernois. Telle est du moins l'image de la libération du Pays de Vaud qui se dégage du dernier roman de Suzanne Derieux, *La Tourmente**. C'est le troisième tome d'une saga familiale dans laquelle l'auteur retrace l'histoire de sa famille paternelle. On y suit les pérégrinations de David Develay, père d'une famille éclatée dont une partie reste en Thurgovie tandis que l'autre s'établit à Yverdon.

L'un des intérêts du roman réside dans la restitution du climat de l'époque. Vue d'Yverdon, la libération du Pays de Vaud est surtout une longue période de doute et d'hésitations. Suzanne Derieux décrit la mission confiée ce fameux 24 janvier à l'un des

fils Develay, Jean-Emmanuel, acquis à la cause révolutionnaire. Jean-Emmanuel est chargé d'aller porter dans le Nord vaudois la bonne nouvelle de la libération, et d'inciter les Yverdonnois à chasser les occupants bernois, à planter des arbres de la liberté, et à arborer partout le grand drapeau vert inventé à Lausanne portant les inscriptions «République lémanique» d'un côté, et «Liberté et égalité» de l'autre. Il est arrêté à deux lieues de Lausanne par une patrouille bernoise. Relâché, il marche dans la neige en évitant les villages, jusqu'à Yverdon où il se faufile comme un voleur. Les Yverdonnois n'étaient guère décidés, le général bernois Weiss logeait toujours au château, et les patriotes locaux ne trouvaient plus les arbres et les drapeaux prévus pour proclamer l'indépendance.

Quelque mois plus tard, l'une des sœurs de Jean-Emmanuel écrit à un cousin de Thurgovie: «C'est bien malgré nous que l'armée française nous a envahis, et avec elle un pillage systématique est organisé. Le château de Grandson est devenu l'hôpital militaire de nos occupants, celui d'Yverdon leur caserne. En fait de

régénération, nous avons simplement changé d'opresseur».

LR

*Bernard Campiche éditeur, octobre 2001



Touche pas à mon drapeau!

Les armoiries cantonales divisent les Vaudois comme les spécialistes. La faute à sa devise, «Liberté et Patrie», qui selon certains héraldistes enfreint les règles du blason, tandis que 70% des citoyens sondés ont refusé de la moderniser.

«**Y** en a point
c o m m e
n o u s ! ».

En matière d'armoiries, cette boutade chauvine se révèle toutefois pertinente. D'ailleurs, les écoliers peuvent en témoigner; lorsqu'il s'agit d'apprendre le nom et les drapeaux des 26 cantons, celui du canton de Vaud présente l'avantage d'être aussitôt assimilé: c'est le seul sur lequel figure une inscription. Et en matière d'héraldique, certains ne seraient pas loin d'y voir une regrettable faute de goût puisque les devises ne figurent en aucun cas, sauf à de très rares exceptions, sur un blason. Ledit écusson a le tort d'aggraver son cas en contrevenant à une autre règle essentielle du blason en arborant une devise en lettres d'or, un métal, sur un fond blanc, une teinte qui se dit *argent* en héraldique et donc à nouveau un métal. Or, jamais au grand jamais, on ne superpose un métal sur un métal ou une couleur sur une couleur, pour des raisons évidentes de lisibilité. Et c'est pour cette raison, que l'usage s'est rapidement imposé de contourner les lettres de noir.

Une devise qui divise

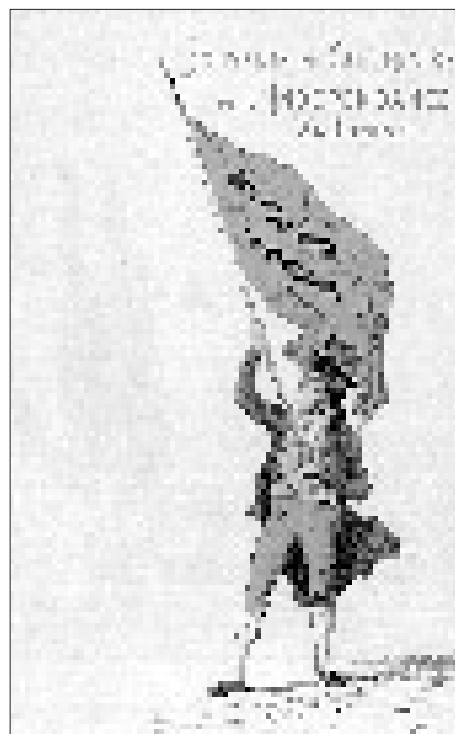
Malgré ses imperfections, ou peut-être à cause d'elles - «elles donnent son individualité à des armes qui sans elles seraient banales»* - les Vaudois sont viscéralement attachés à leur blason et l'ont clairement fait savoir lors de la consultation publique du projet de la nouvelle Constitution vau-

doise l'automne passé: ils ont été plus de 70% à signifier leur opposition à toute transformation de la devise telle que le proposait l'Assemblée constituante qui souhaitait substituer «Liberté et Solidarité» à «Liberté et Patrie». En réponse à ce tollé, les constituants se sont dépêchés de corriger le tir le 2 novembre 2001 en rétablissant la devise d'origine; dans la foulée, ils ont également refusé de supprimer la devise ainsi que l'avait suggéré Yvette Jaggi, co-présidente de l'Assemblée.

Tout vert de paré

Avant que de se présenter tel qu'il est aujourd'hui, le blason vaudois connut quelques modifications. Une fois les Bernois partis, les Vaudois proclamèrent le 24 janvier 1798 la Répu-

blique lémanique qui se vit aussitôt dotée d'un drapeau entièrement vert, la couleur des partisans de l'Indépendance, sur lequel l'on pouvait lire en lettres blanches «Liberté, Egalité», et de l'autre côté «République lémanique». Quelque cinq ans plus tard, alors que venait d'être proclamée la souveraineté du canton de Vaud, le Petit Conseil, lors de sa première séance du 16 avril 1803, proposait de nouvelles armoiries. Le Grand Conseil rejeta le premier projet qui comprenait notamment deux mains jointes tenant une épée surmontée d'un chapeau de Guillaume Tell et flanquées de la devise *Pro Libertate Et Foedere*. Mais accepta le deuxième qui sont les armoiries actuelles. Le vert, couleur demeurée très populaire, fut conservé



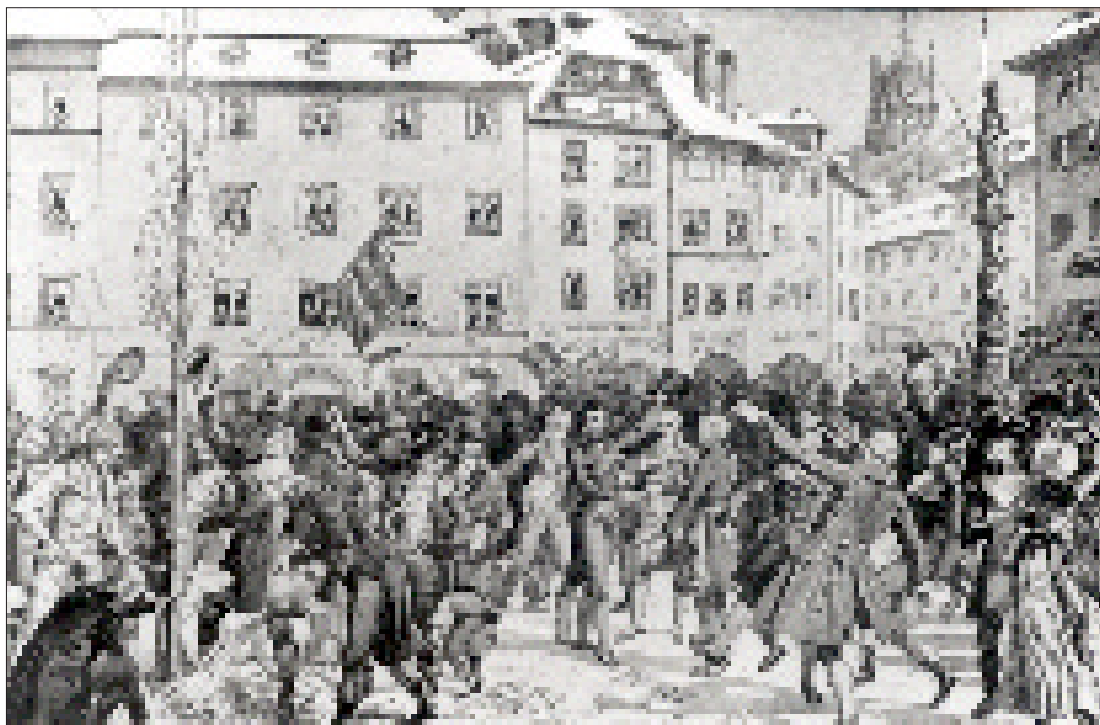
MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE/S. PITTET

Carte postale éditée à l'occasion du centenaire de l'Indépendance en 1898 et sur laquelle est représenté le premier drapeau du canton, tout de vert, la couleur des partisans «du nouvel ordre des choses». D'un côté figure la devise «République lémanique» et de l'autre, «Liberté, Egalité».

tandis que le mot *Egalité* passait à la trappe, par trop révolutionnaire et français, pour devenir *Patrie* «qui implique à la fois que le Pays de Vaud devient la patrie vaudoise et aussi un Etat libre dans la patrie suisse»*.

Annika Gil

*Tiré de «Armoiries vaudoises», un rapport réalisé par Pierre-Yves Favez, Gilbert Coutaz et Michel Depoisier (oct.2001)



MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE/S. PITTET

Proclamation de la République lémanique, le 24 janvier 1798 (lithographie de Jauslin, 1902) autour de l'arbre de la liberté et du premier drapeau

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre salaire façon 2002

Dans sa séance du 10 décembre 2001, le Conseil d'Etat a décidé que les traitements seront augmentés de 0,60% à partir du 1^{er} janvier 2002 au titre de l'indexation. Par ailleurs, un montant annuel d'indexation minimum de 300 francs pour une activité à plein-temps sera garanti au personnel déjà en fonction au mois de décembre 2001. Ce montant n'est pas incorporé dans l'échelle des traitements, les chiffres de celle-ci étant augmentés uniquement en fonction du taux retenu pour l'indexation. L'indice de référence des salaires pour 2002 est de 101.2 (Base 100.0 mai 2001). En outre, d'autres modifications ou précisions sont à apporter en matière d'assurances ou d'imposition, notamment en ce qui concerne:



AVS/Assurance chômage

Retraités AVS

Femmes nées entre 1939 et 1941: 63 ans
Femmes nées en 1942 et plus: 64 ans
Hommes: 65 ans
La franchise pour le calcul des cotisations est maintenue à 1400 francs par mois.

Assurance chômage

Le maximum de gain assuré est maintenu à 106'800 francs pour l'assurance chômage. Le taux de cotisation pour les parts de salaires comprises entre 106'801 francs et 267'000 francs est maintenu à 2% (1% employeur / 1% employé).

Caisse de pensions

La franchise de coordination pour le calcul du traitement cotisant est maintenue à 12'360 francs. Le minimum LPP est maintenu à 24'720 francs.

Assurance accidents (LAA)

Assurance accidents non professionnels du personnel (ANP)

La cotisation à la charge du salarié:

- est augmentée à 0,880% pour la Caisse cantonale vaudoise;
- est augmentée à 0,880% (est diminuée à 0,580% à la charge de l'employeur) pour la SUVA.

Le plafond pour la cotisation est maintenu

à 106'800 francs par an ou à 8'900 francs par mois.

Maintien de la couverture non professionnelle pour le personnel occupé à temps partiel

L'ordonnance d'application de la LAA fixe à 8 heures par semaine la limite d'occupation pour bénéficier de la couverture des accidents non professionnels.

Le taux d'activité minimum par rapport à un emploi complet s'élève à 19%. Nous confirmons ainsi que toute personne dont le degré d'activité n'est pas durablement inférieur à 19% doit être assurée contre les accidents non professionnels.

Nous rappelons qu'en dessous de ce taux, il revient à l'employé de s'assurer individuellement pour les accidents non professionnels par le biais de son assurance maladie privée.

Assurance accidents professionnels du personnel

La cotisation à charge de l'employeur:

- est diminuée à 0,161% pour la Caisse vaudoise
- est maintenue à 0,8177% pour la SUVA professionnelle A
- est maintenue à 6,1502% pour la SUVA professionnelle B

Le plafond pour la cotisation est maintenu à un salaire maximum de 106'800 francs par an ou de 8'900 francs par mois.

Allocations familiales

Les montants versés au titre des allocations pour famille nombreuse et allocations de naissance ne sont pas modifiées.

Allocation de naissance:

1600 francs.

Allocation mensuelle enfant:

160 francs.

Allocation mensuelle de formation professionnelle jusqu'aux 25 ans révolus de l'enfant: 215 francs.

Allocation mensuelle pour famille nombreuse: 190 francs (en sus dès le 3^e enfant)

Le plan d'encouragement à la retraite continue en 2002 (voir article de *La Gazette* N°100, du 12 décembre 2001, p.13) tandis que le programme du Menus horaires est maintenu en 2002.

Impôt à la source

Le logiciel de calcul des salaires a été adapté aux principes de calculs en vigueur, agréés par l'administration cantonale des impôts (ACI). Les collaborateurs dont le taux d'occupation est inférieur à 100%, sont principalement concernés par cette adaptation: les retenues «impôts à la source» (IS) pour ces personnes seront supérieures à celles perçues par le passé. Les RRH et le SPEV sont à disposition pour répondre aux questions spécifiques qu'ils poseront par e-mail. (Tél. 021/316 19 19)

Versements des salaires en 2002

Voici les dates auxquelles seront disponibles les salaires sur les comptes en 2002:

Mercredi 30 janvier
Mercredi 27 février
Mercredi 27 mars
Vendredi 26 avril
Jeudi 30 mai
Jeudi 27 juin
Mardi 30 juillet
Jeudi 29 août
Vendredi 27 septembre
Mercredi 30 octobre
Jeudi 28 novembre
Mercredi 18 décembre

Francine Jeanprêtre ou la volonté de se mettre à l'écoute

Nouvelle présidente du Conseil d'Etat depuis le 1^{er} janvier 2002, la conseillère socialiste Francine Jeanprêtre, cheffe du département de la formation et de la jeunesse, est préoccupée par la perte de crédibilité du gouvernement. Afin de renouer les fils avec les citoyens comme avec les collaborateurs de l'Etat, une seule solution: le dialogue



Deuxième femme après Jacqueline Maurer à accéder à la présidence du Conseil d'Etat vaudois, Francine Jeanprêtre participe depuis le 1^{er} janvier à un quatuor inédit et féminin qui préside aux débats des exécutifs neuchâtelois, genevois, jurassiens et vaudois.

Est-ce la première fois que vous endossez le titre de présidente?

– A vrai dire oui, j'ai été pendant 5 ans vice-présidente du parti socialiste suisse, de 1992 à 1998. Son président en était alors Peter Bodenmann, et cela s'est révélé être une expérience plutôt épique mais constructive de cohabiter avec lui.

Présidente, présidente à demi puisque l'année 2002 sera chahutée par les élections de mars qui verront le renouvellement du Conseil d'Etat.

– Le fait que le mandat de président ne coïncide pas avec celui de conseiller d'Etat est une spécialité vaudoise partagée par peu d'autres cantons. Si le fait d'entamer ma présidence avec une équipe finissante et de la poursuivre avec une nouvelle équipe peut sembler corser l'entreprise, cela peut aussi se transformer en un défi d'autant plus intéressant à relever.

Qu'espérez-vous du nouveau Conseil d'Etat?

– Que nous formions réellement une équipe, soudée et efficace, dont le programme soit clair et les priorités bien définies et planifiées dans le cadre d'une législature de quatre ans. Pour ce faire, il faut non seulement que nous puissions nous faire

mutuellement confiance mais aussi que nous puissions compter avec le soutien des uns et des autres et sur celui des partis politiques. Enfin, j'estime qu'il est nécessaire que le prochain Conseil d'Etat soit plus représentatif des sensibilités politiques de la population vaudoise et que la gauche récupère le fauteuil dont elle disposait lors des deux précédentes législatures (3 sièges pour la gauche contre 4 à la droite contre 2 et 5 aujourd'hui).

Présidente, qu'est-ce que cela veut dire dans les faits?

– Outre la charge de conduire les débats du Conseil d'Etat, il s'agit, idéalement, d'être à l'écoute et de répondre aux sollicitations extérieures. L'information prioritaire parvient, en principe, en premier lieu au président qui se doit ensuite de la trier et de l'organiser. D'autre part, il se doit d'accueillir des visiteurs au nom du gouvernement ainsi que je l'ai fait lors de la réception il y a 15 jours de Jacques Rogge, le nouveau président du CIO, avec lequel j'ai pu m'entretenir sur sa volonté de faire passer, à travers le sport olympique, des valeurs telles que la lutte contre le racisme ou l'égalité des chances. Et avec les préfets que j'ai rencontrés cette semaine,

nous nous sommes entretenus sur leur rôle dans les indispensables réformes de l'Etat de Vaud. Si ce cas de figure, au premier abord, semble se résumer à un rôle de simple représentation, il donne en fait la possibilité, à qui le veut bien, d'instaurer un dialogue. Et j'estime, en ces temps chahutés, qu'il faut accorder un maximum d'intérêt et de compréhension à nos partenaires dont notamment les communes, qui n'ont pas particulièrement eu l'occasion de se réjouir en 2001 de certaines décisions gouvernementales. Dans la restauration de la confiance entre elles et nous, les préfets ont un rôle non négligeable à jouer et ils méritent de ce fait d'être écoutés et soutenus.

Quelle priorité pour 2002?

– J'ai vraiment envie, durant cette année de présidence, de me rendre le plus disponible

possible, afin d'être à l'écoute non seulement de mes collègues mais surtout des Vaudois. L'abstentionnisme est une façon de s'exprimer politiquement, de dire la grogne, l'indifférence ou pire la résignation; il témoigne d'une perte de confiance dans la capacité du Conseil d'Etat à conduire le canton.

Estimez-vous avoir les moyens de cette disponibilité?

– Comme dans la plupart des autres cantons, il n'y a pas de véritable décharge pour le membre du gouvernement qui assume, en sus de son rôle de chef de département, celui de président du Conseil d'Etat. Il faut donc se débrouiller avec les moyens du bord, ce qui affaiblit la fonction présidentielle et constitue un exercice particulièrement difficile à réaliser, surtout lorsque l'on est la cheffe du DFJ, un département complexe qui vient de traverser une législature plutôt houleuse (EVM, projet triangulaire, horaire des enseignants) et qui promet toujours de ruer lorsqu'il se sent menacé. Mais malgré les difficultés, mon mandat demeure fascinant au quotidien. Patience, persévérance et un bon sens de l'humour en sont néanmoins les indispensables corollaires.

Propos recueillis par Annika Gil

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

DINF

Département des infrastructures

Limitation de vitesse sur la RC 601 à Montpreveyres

Le Conseil d'Etat a décidé de réduire la vitesse autorisée de 80 km/h à 60 km/h sur la RC 601 à Montpreveyres, dans le but principal de diminuer les nuisances dues au bruit. Il répond négativement à une interpellation déposée par le député J.-M. Léchaire qui contestait cette mesure, arguant de l'importance de conserver à la RC 601 son caractère de voie rapide nécessaire au développement de la Broye, et à sa liaison au chef-lieu.

DINF, François Forel, chef de la division RC du service des routes, 021/ 316 70 70

DFIN

Département des finances

Plan statistique 2002: un accent sur l'information

Le Conseil d'Etat a adopté le plan statistique cantonal 2002 qui recense l'ensemble des activités statistiques au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Ce plan met l'accent sur cinq axes principaux de travail : développer l'information statistique, améliorer la diffusion de l'information statistique, renforcer le partenariat avec l'extérieur du canton, valoriser les recensements fédéraux et gérer le système d'information statistique cantonal.

Jean Campiche, chef du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) 021/ 316 20 40

Heures de grève et salaire retenu

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation du député Jean-Marie Béguin relative aux heures de grève et au salaire retenu. Il rappelle que les employés de l'Etat qui ont décidé d'interrompre le travail lors de la journée d'action du 3 février 2000 ont subi une retenue salariale en fin d'année. Cette situation résulte de l'application de la dernière jurisprudence du Tribunal fédéral selon laquelle aucun salaire n'est versé, en principe, pour les heures de grève. Aux yeux du Conseil d'Etat, ce n'est pas à proprement parler une sanction. Il précise que ce principe a valu pour tous ceux dont l'absence a atteint ou dépassé une demi-journée, sur la même base de calcul que les heures supplémentaires.

DFIN, Me Filip Grund, Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), 021/ 316 19 03

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Pilotage à l'échelon cantonal du projet HES santé-social romande

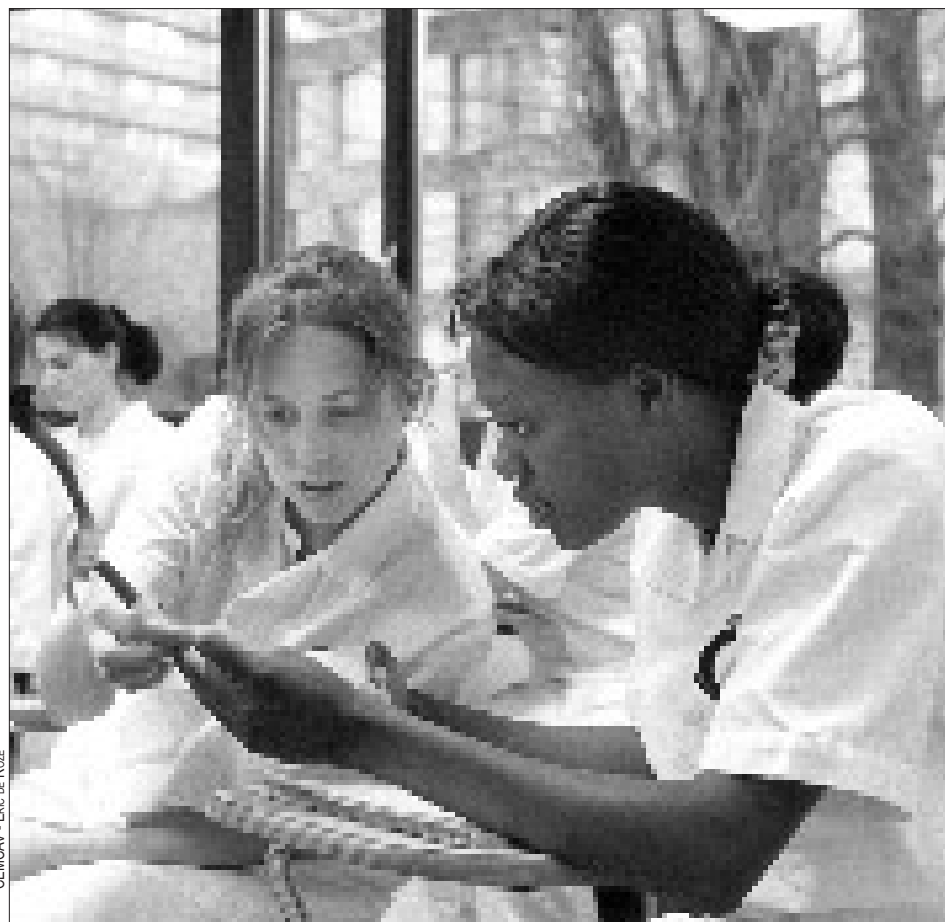
Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport déposé par le groupe interdépartemental

(DFJ et DSAS) chargé de conduire une réflexion et une analyse de l'organisation, au plan cantonal, des différentes filières de formation HES et non-HES dans les domaines de la santé et du social. Les travaux de ce groupe, dont la dissolution a été acceptée, ont permis d'organiser et de conduire, au niveau vaudois, les mutations liées à la mise en oeuvre du projet HES-S2 (préparation du dossier cantonal en vue de l'homologation, représentation au sein des organes directeurs). Du point de vue organisationnel, le Conseil d'Etat a entériné le transfert au DFJ (Service de la formation professionnelle) de la gestion et de la mise en oeuvre de l'ensemble des décisions relatives au dossier HES-S2. Sur ce dernier point, le rapport mentionne la nécessité de consolider la structure de pilotage et de gestion financière des HES au sein de ce service, conformément à la réponse apportée au postulat Pascal Broulis et aux recommandations du contrôle cantonal des finances.

Philippe Lavanchy, chef du SESSFO, 021/ 316 34 01 - DFJ, Jean-Pierre Rochat, chef du SFP, 021/ 316 63 06

Subventions aux constructions scolaires

La tranche de crédit annuelle 2001 destinée à subventionner les constructions scolaires communales s'élevait à Fr. 5'000'000.-.



L'école de soins infirmiers et de sages-femmes de Chantepierre, formera avec 17 autres sites romands la nouvelle HES-S2

Dans sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil d'Etat a pris la décision de la porter à Fr. 10'000'000.- afin qu'elle corresponde aux acomptes à verser aux communes pour les travaux réalisés à fin 2001.

Michel Cardinaux, *secrétariat général du DFJ*, 021/ 316 30 20

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Loi cantonale sur la pêche: modification du règlement d'application

La loi cantonale sur la pêche date de 1978 ; un certain nombre de modifications du règlement d'application ont été acceptées par le Conseil d'Etat afin de le moderniser. Il s'agit notamment de:

- permettre la vente des permis mensuels, hebdomadaires et journaliers de pêche en rivière durant toute la période d'ouverture de la pêche en rivière et dans les lacs de montagne, - adapter le cahier des charges des gardes-pêche permanents et auxiliaires, qui date de 1984, • définir dans le règlement d'application la fonction de préposé au gardiennage.

Bernard Buttiker, *inspecteur de la pêche*, 021/ 694 82 31

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Nouvelle loi sur le notariat: consultation prévue pour mars 2002

Une révision complète de la loi sur le notariat (LNO) est actuellement en cours. Dans sa motion de décembre 2000, le député Jacques-André Mayor demande un assouplissement de la règle dite du cantonnement, qui veut que les actes authentiques relatifs à un immeuble ne peuvent être reçus que par le notaire de situation dudit immeuble. L'étude de thèmes délicats et techniques par le groupe de travail, ainsi que la réforme en cours de la justice de paix, ont freiné l'avancement des travaux. Un projet de loi doit être mis en consultation publique dans le courant du mois de mars 2002.

Me Jean-Luc Schwaar, *adjoint juridique, SJIC*, 021/ 316 40 80

Contentieux des affaires sociales

Un postulat déposé par le député Luc Recordon demande au Conseil d'Etat de

présenter un projet de loi révisant celle qui régit le Tribunal des assurances, de manière à conférer à ce tribunal la compétence exclusive pour tout le contentieux des affaires sociales. Dans le cadre du 3e paquet de la réforme judiciaire, il est prévu de traiter des compétences et de la procédure du Tribunal des assurances. Le Conseil d'Etat indique qu'il intégrera la réflexion sur ce postulat dans le cadre ces travaux.

Me Christine Maurer, *adjointe juridique, SJIC*, 021/ 316 40 80

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Augmentation de capital de la société du Centre médical de Lavey

Le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser les Hospices cantonaux à participer, à hauteur de 450'000 francs, à l'augmentation de capital de la société du Centre médical de Lavey SA. Le Centre médical de Lavey offre en effet des soins dans le domaine de la rhumatologie et des maladies du dos. L'opération permettra à cette société, dont l'Etat est actionnaire majoritaire par le biais des Hospices cantonaux, de consolider sa situation financière en vue de développer ses activités.

Brigitte Martin-Béran, *Hospices cantonaux*, 021 / 314 70 06

Feu vert à l'hospitalisation à domicile pour l'oncologie et les soins palliatifs

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport final sur l'expérimentation d'hospitalisation à domicile. Ce rapport montre de bons résultats médicaux, une qualité de vie et une satisfaction élevée chez les patients ainsi que des coûts journaliers de traitement réduits par rapport à l'hospitalisation traditionnelle. Le Conseil d'Etat a décidé d'encourager ce type de prise en charge par le biais des réseaux de soins, en le concentrant dans les domaines de l'oncologie et des soins palliatifs.

Bernard Bachelard, *Service de la santé publique*, 021 / 316 44 50

Fonds pour la prévention et la lutte contre les toxicomanies

Le Conseil d'Etat a décidé de l'attribution d'un montant de Fr. 445'660.- pour plusieurs projets touchant le domaine des dépendances. Parmi ces projets, on trouve notamment le perfectionnement des méde-

cins généralistes pour le dépistage et le soutien aux personnes ayant une consommation «à risque» d'alcool, le perfectionnement des médecins prenant en charge des personnes toxico-dépendantes, le développement de liens entre les institutions qui prennent en charge des enfants en bas âge de parents toxicomanes, la création d'un programme d'établissement scolaire de prévention des dépendances ou encore la prévention du tabagisme au sein de l'administration cantonale vaudoise.

DSAS, Dr Jean Martin, *Médecin cantonal, Service de la santé publique*, 021/ 316 42 46

DEC

Département de l'économie

Intervention de l'Etat pour maintenir des emplois sur le site industriel Sapal à Ecublens

En réponse à une pétition de la FTMH visant à sauver les emplois et le site industriel Sapal à Ecublens, le Conseil d'Etat répond que le Département de l'économie a effectué plusieurs démarches qui ont débouché sur un consensus, à savoir le retrait du plan de restructuration envisagé, l'obtention d'une nouvelle stratégie concertée, ainsi que des comptes équilibrés en 2002.

La pérennité de cette entreprise a jusqu'à ce jour été assurée. Cependant, la stagnation du marché des machines perdurant - treize collaborateurs ont été licenciés à fin novembre - des efforts doivent encore être déployés pour atteindre le chiffre d'affaires projeté.

Roger Piccand, *chef du Service de l'emploi*, 021/ 316 61 01

Main-d'oeuvre étrangère: projet d'initiative cantonale pour contrats de très courte durée.

Suite à une initiative du député André Delacour, le Conseil d'Etat présente un rapport dans lequel il propose au Grand Conseil un projet d'initiative cantonale à déposer auprès de l'Assemblée fédérale afin que des personnes étrangères puissent obtenir des contrats de travail de très courte durée. Ce projet sera soumis à l'appréciation de la commission permanente des affaires extérieures, puis à l'approbation du Grand Conseil.

François Vodoz, *chef de l'Office cantonal de la main-d'oeuvre et du placement*, 021/ 316 61 10

L'hiver dans les bibliothèques

Seize bibliothèques vaudoises vous offrent de passer un hiver vivifiant, parmi les livres, les contes, les rencontres et autres expositions dont une consacrée au Sherlock Holmes vaudois

Rodolphe Archibald Reiss, une entrée en matière qui fait concurrence au célèbre Sherlock Holmes, son maître ès criminologie. Au contraire d'Hercule Poirot qui snobe tout indice, Rodolphe Reiss, fondateur en 1909 de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne, donne à la police criminelle les bases d'un travail scientifique. Docteur ès sciences et passionné de photographie, il exerce ses talents dès 1899 pour le compte de la faculté de médecine ainsi que pour celui du Service de l'identité judiciaire, créé en 1896 et dont les techniques de travail s'inspirent largement de celles du Français Alphonse Bertillon, alors considéré comme le fondateur de l'anthropométrie. Visiblement inspiré, Rodolphe Reiss publie en

1903 *La photographie judiciaire* qui lui vaut une renommée internationale avant d'enchaîner avec un stage dans les services parisiens du fameux Bertillon. Il publie en 1911 un *Manuel de police scientifique* qui fait autorité et l'amène à donner moults



conférences à travers le monde. Un Américain v i e n d r a même lui demander conseil en 1914 sur la réorganisation de la police de New York.

Nommé expert en Serbie lors de la première guerre mondiale, il délaisse Lausanne avant de s'établir définitivement en Yougoslavie où il meurt en 1929. AG

«Un Sherlock Holmes vaudois», bibliothèque cantonale et universitaire, Dorigny, Lausanne. Jusqu'au 31 janvier.

Mais encore

Chavannes-près-Renens, bibliothèque des Archives cantonales vaudoises. Exposition: *Bâtiment en mutation*.

Crans-près-Céligny, bibliothèque communale. Exposition: *peinture à l'huile de Mme Boissard*. Jusqu'au 28 février.

La Chaux, bibliothèque communale. Rencontre avec l'écrivain Rafik Ben Salah, date à confirmer au 021/861 28 48.

Lausanne, bibliothèque-médiathèque HEP, *Littérature du dialogue - Dialog der Literaturen*, découvrir de façon ludique la diversité linguistique et culturelle au travers des livres de jeunesse et du matériel d'animation. Jusqu'au 28 février.

Lausanne, bibliothèque du Musée olympique. Expositions: *La nation Navajo*, jusqu'au 12 mai. *D'hiver jeux*, jusqu'au 7 avril.

Lausanne, bibliothèque cantonale et universitaire, Riponne. Expositions: *Editions Empreintes, 1984-2001: cent livres*. Jusqu'au 31 janvier. *Tambours et fanfares militaires de l'Antiquité à nos jours*, (collection de figurines). Jusqu'au 8 mai.

Lutry, bibliothèque communale. *L'heure du conte*, mercr. 13 et 20 mars, à 16h30.

Orbe, bibliothèque. *L'heure du conte*, merc. 30 janv., 27 fév. et 27 mars, à 15h.

Pampigny, bibliothèque communale. Rencontre avec Anne-Lise Thurler, auteur du «*Loup du Fleuve*», 1^{er} mars, à 20h30

Payerne, bibliothèque Derrière La Tour. Exposition: *Les épices, couleurs et senteurs*. Jusqu'au 18 mars.

Penthalaz, bibliothèque Jeunesse. *L'heure du conte*, mercredis 30 janvier et 27 février, à 14h30. *Foire aux livres*, vendredi 1^{er} février, de 15h à 24h. *Carnaval*, mercredi 6 février, de 14h à 17h.

Pully, bibliothèque et phonothèque communale. Rencontre avec Michel Marthaler auteur du «*Le Cervin est-il africain?*», mercredi 30 janv, à 20h30. Rencontre avec Janine Massard, auteur de «*Comme si je n'avais pas traversé l'été*», mercredi 27 février, à 20h30.

Renens, bibliothèque du Léman. *L'heure du conte*, 13 mars.

Romanel, bibliothèque Jeunesse Papyrus. *L'heure du conte*, vendredis 25 janvier, 1^{er} mars et 22 mars, à 16h.

Expositions

Cabinet cantonal des Estampes (Musée Jenisch) Vevey. *émergence*. Rétrospective de l'œuvre de Mireille Gros, artiste suisse qui vit entre Bâle et Paris et dont la vocation met l'accent sur un dessin évanescant et sensuel. Jusqu'au 7 avril.

CHUV, hall principal. *Chronique d'Afrique*, photographies de Patrick Dutoit. Jusqu'au 21 février.

Fondation Neumann, Gingins. *Alphonse Mucha: Le Pater*. Illustrations pour le Notre-Père réalisées en 1899. Jusqu'au 27 janvier 2002.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Nicolas Bouvier, l'œil du voyageur* et *Francis Frith, sur les traces de Byron*. Visites commentées gratuites jeudi 24 janvier, à 15h et 16h. Jusqu'au 24 février.

Musée historique de Lausanne. *Le Flon, errance secrète*. Une exposition de photographies de Claude Tenot, entre bois et cité, du chalet des enfants à la vallée de la jeunesse. Jusqu'au 20 mai.

Université de Lausanne, Dorigny. *François Burland* expose ses vastes estampes, à l'espace UAC (à côté de la cafétéria). Jusqu'au 20 février. A découvrir dans le hall principal du bâtiment des Sciences humaines 2 (BFSH2, 1^{er} niveau), l'exposition de photographies de *Patrick Bergier* sur le pèlerinage indien de Maha Khumb Mela qui réunit tous les 12 ans plus de 30 millions de pèlerins. Jusqu'au 4 février.

Conférences

«*La confrérie des Luminaires à Lutry au XV^e siècle*», par Marlyse Messer et «*Ecrire sa mort, décrire sa vie: testaments lausannois du XV^e siècle*», par Lisanne Lavanchy, respectivement jeudi 24 janvier et jeudi 31 janvier, de 12h15 à 13h30, au Musée historique de Lausanne.

Musiques

Kalinka ou les vigneron du Tsar, quintette instrumental et folklorique, dimanche 3 février, à 17h, église St-Etienne de Moudon.

Spectacles

Le Liseur, par le théâtre de l'Ecrou, d'après le roman de B. Schlink et adapté par Jacqueline Corpataux. Du vendredi 27 au dimanche 29 janvier, à 20h30 (dimanche: 17h), au Centre paroissial d'Ouchy.

La mégère apprivoisée, par le Théâtre Kronope (F), vendredi 26 janvier, à 20h30, au théâtre de Grand Champ, à Gland.